

Cohoes, N. Y. -- La fête de St. Antoine de Padoue, précédée de la dévotion des 13 mardis, à laquelle assista un grand nombre de personnes, fut célébrée avec grande piété et dévotion dans l'église de Saint Joseph. La messe fut dite à l'autel de Saint François, par le Révérend Père Alphonse Dugas, directeur de la Fraternité. Le soir 7 postulants revêtirent le saint habit du Tiers-Ordre de la pénitence, 7 firent profession, 11 enfin entrèrent dans la confrérie du cordon séraphique.

FAVEURS OBTENUES

Je souffrais depuis 15 ans d'une maladie à la paume des mains. Cette maladie, appelée par un médecin " dactres farineuses, " consistait en démangeaisons très vives qui survenaient souvent pendant le jour et surtout la nuit. C'étaient parfois des douleurs intolérables, et je ne pouvais alors ouvrir la main sans que la peau se fendit à la paume. Je consultai successivement trois médecins et je pris force remèdes, mais en vain : la maladie fut déclarée incurable. Après bien des prières qui ne réussirent pas davantage, il me vint enfin la bonne idée de recourir à notre bienheureux Séraphique Père saint François d'Assise et à notre bon saint Antoine. Je fis donc en leur honneur une neuvaine de chemins de croix, leur demandant de m'obtenir ma guérison du Cœur de Jésus. Je fis dire aussi deux messes pour les saintes âmes du Purgatoire et je donnai 50 cts pour le pain de saint Antoine. Je promis en même temps, si j'étais exaucé, de faire publier cette faveur dans la Revue du Tiers-Ordre. A la fin de ma neuvaine, je fus effectivement guéri, et si bien, que depuis ce temps, il y a un mois, je n'ai plus rien ressenti de ce mal. Je crois donc que ma guérison est complète, et je suis heureux de tenir aujourd'hui ma promesse.

J. St G. tertiaire, Montréal.

Merci à St Antoine de m'avoir guéri d'un abcès à la figure.
Montréal.

Je remercie le bon saint Antoine de Padoue pour plusieurs faveurs obtenues avec promesse de les faire publier dans la Revue.
G. V. B.

J'accomplis ma promesse en remerciant publiquement le bon saint Antoine pour une faveur temporelle obtenue.

Dame O. P., Montréal.